

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABJAT SUR BANDIAT**

**DU MARDI 18 JUIIN 2024**

**Présents** : Allafort Christine, Allafort Maryline, Bardeau Ludovic, Becuwe Rudy, Château Fabrice, Coussy Kevin, Doucet Jean-Luc, Edwards Stewart, Fredou Marie-France, Paulhiac Hubert, Vedrenne Grégory

**Excusés** : Chabannier Matthieu (procuration à Vedrenne Grégory)  
Szubert Rita (procuration à château Fabrice)  
Pouget Corentin (procuration à Fredou Marie-France)

**Absente** : Font Lydia (arrivée à 20h)

Les votes se dérouleront donc à 14 voix, avec majorité à 8

**Secrétaire de séance** : Allafort Maryline

Suite à la convocation du Maire Fabrice château, en date du 13 Juin 2024, le Conseil Municipal d'Abjat-sur-Bandiât s'est réuni en mairie le Mardi 18 Juin 2024.

La séance est ouverte à 19h30

### **ordre du jour** :

- 1/ Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2024
- 2/ Validation devis Pergola
- 3/ Remboursement de frais de transport, de repas et d'hébergement
- 4/ Cession copieur
- 5/ Subventions aux associations en 2024
- 6/ Adressage
- 7/ Plan limitation tonnage
- 8/ Convention remboursement accompagnement transport scolaire
- 9/ Modalités de location des salles communales
- 10/ Compte Epargne Temps
- 11/ Majoration des heures complémentaires des agents à temps non complet
- 12/ Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections
- 13/ Concertation pour réunion publique
- 14/ Chemins ruraux
- 15/ Maison Gai

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un 16 ème point à l'ordre du jour :

- nommer « un Correspondant Défense » parmi les citoyens abjacois.

**Décision acceptée par le Conseil Municipal**

## **1/ Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2024**

*Le compte-rendu est approuvé à 14 Voix*

## **2/ Validation devis Pergola**

3 devis nous ont été présentés pour restaurer la Pergola Place du Temps Jadis, très détériorée. Ces devis n'ayant pas exactement les mêmes propositions de travaux, il sera demandé aux 3 artisans, pour une question d'harmonie et d'équité, de respecter un cahier des charges précis et de reformuler leurs devis, en fonction, avant le 8 Juillet 2024.

### **Cahier des charges proposé :**

Les nouvelles offres devront parvenir à la mairie par courrier à Monsieur Jean-Luc DOUCET 6 rue de la liberté 24300 Abjat-sur-bandiat ou par mail : <a href="mailto:doucetjeanluc24@gmail.com">doucetjeanluc24@gmail.com</a> avant <b>le 8 juillet 2024</b> .
L'offre devra préciser le montant de la dépose de la pergola existante et les parties de cette dernière éventuellement réemployées.
Le projet de la municipalité est une pergola en « bois ronds » verticaux. Les parties horizontales pourront être également en bois rond (ou pas).
Le nombre de poteaux verticaux pourra être diminué afin de pouvoir laisser plus d'espace libre et une circulation plus aisée sur la partie recouverte par la pergola. Les précisions quant au nombre de poteaux verticaux proposé devront être amenées et les solutions techniques afférentes également précisées.
La dimension de la pergola pourra être revue afin d'adapter de façon plus esthétique et fonctionnelle la surface recouverte par l'aménagement.
Une végétation type « glycine » est prévue pour venir « s'accrocher » sur la pergola, la durabilité et la solidité de l'aménagement devra prévoir ces éléments végétaux à venir.
Le bois utilisé sera préférentiellement du « bois de pays » (châtaignier ou chêne) les modalités d'assemblage devront être précisées (tenons/mortaises à privilégier) ainsi que les modalités d'ancrage au sol.
En plus de la pergola un dispositif « type rampe en bois » aux normes nécessaire pour faciliter l'utilisation de l'espace couvert par les personnes à mobilité réduite sera étudié, proposé et chiffré.

*Le vote pour le choix du futur devis est donc reporté au prochain Conseil Municipal*

## **3/ Remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement**

Le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement l'agent municipal qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. Les remboursements des frais kilométriques seront remboursés lorsque l'agent est autorisé, sur mission, à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service, selon les taux officiels en vigueur. Les frais de repas et d'hébergement seront considérés sur justificatif, selon les barèmes en vigueur. Avis favorable a été donné par le Comité Social Territorial en date du 7 juin 2024.

*Décision votée et acceptée à 14 voix*

#### **4/ Cession copieur**

Le Maire propose de céder l'ancien copieur du secrétariat de mairie à l'entreprise KOESIO pour un montant de 450 euros H.T.

Après transaction, celui-ci sera retiré de l'inventaire municipal sous le n° 21

#### **Décision votée et acceptée à 14 voix**

*Arrivée de Lydia Font à 20 h*

#### **5/ Subventions aux associations 2024**

- Il est accordé une subvention de 500 euros à l'association ABJAT EN FLEURS, suite à la demande écrite de la présidente de l'association.

*Décision votée et acceptée à l'unanimité*

- Nous avons étudié le devis concernant le projet voyage du RPI du 7 au 11 avril 2025 à Meschers (17), en faveur de 44 élèves + 6 accompagnateurs + 1 chauffeur. Nous aiderons à financer ce voyage pour le principe, mais avant de décider d'une somme, nous attendrons de connaître le montant de la participation demandée aux parents, aux mairies de St Saud et Champs-Romain, à l'amicale laïque et aux autres organismes territoriaux. Notre engagement financier sera décidé en fonction.

*Décision de report de vote décidée à l'unanimité*

#### **6/ Adressage**

Il est rappelé que l'adressage est primordial au niveau social et de secours.

Ne pouvant régler toutes les problématiques évoquées au sein du conseil municipal, il est demandé à Rita Szubert de réunir sa commission pour avance sur le sujet.

Il est cependant voté la création, à Fargeas, du Chemin des Rameaux (voie oubliée jusqu'alors) et du numéro manquant Ruelle du 3 Mai 1640.

A Savannat, nous confirmons définitivement l'adresse concernant le 2 rue de la Fraternité

*Décisions votées et acceptées à l'unanimité*

Les propriétaires du Domaine du Bandiat à Masfrolet, souhaitent que la Route des Osmondes, préalablement nommée par décision du Conseil Municipal du 22 Janvier 2024 et décidée d'un accord commun, soit rebaptisée Chemin des Osmondes (commande par conséquent de deux nouveaux panneaux et de rectification d'adressage)

*Décision votée à 10 Voix Pour*

*1 Abstention*

*4 voix Contre*

#### **7/ Plan limitation tonnage**

Pour la commission Voirie, il a été convenu qu'une limitation de tonnage à 3,5 tonnes soit mise en place – Route du Granit Rose dans son ensemble, Rue de l'Irondella à Peyrat, et Route des 3 Bosts (Rhins, Savannat).

Il est à réfléchir pour dos d'âne ou ralentisseurs Chemin des Prades

*Décision votée à l'unanimité*

## **8/ Convention remboursement accompagnement transport scolaire**

Le temps de travail des agents municipaux DANS LE BUS (en accompagnement des enfants scolarisés) est pris en charge par le Syndicat des Transports. Une somme sera donc calculée pour nous être restituée.

La Convention de mise à disposition du personnel entre la commune d'Abjat-sur-Bandiat et le SMIPS de Nontron est donc signée par monsieur le Maire.

*Décision acceptée et votée à l'unanimité*

## **9/ Modalités de location des salles communales**

Maryline Allafort propose la lecture d'un règlement intérieur, rédigé pour la location du Capitolet et de la Salle Trény. Il convient de rectifier certains points et d'apporter certaines précisions et personnalisations. L'acceptation définitive du Conseil municipal sera statuée à l'issue de la rédaction définitive de ces contrats.

*Décision de vote ultérieur prise à l'unanimité*

## **10/ Compte Epargne Temps**

Il est institué dans la commune d'Abjat-sur-Bandiat un Compte Epargne Temps (CET), qui permet aux titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés et/ou RTT en jours ouvrés (60 jours maximum, jamais rémunérés).

Ce modèle de délibération sera envoyé au CST du CDG24 pour avis.

*Décision acceptée et votée à l'unanimité*

## **11/ Majoration des heures complémentaires des agents à temps non complet**

Le Maire propose d'instituer une majoration pour les heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet dans la commune d'Abjat-sur-Bandiat, uniquement sur mission et sur demande expresse du Maire. Cette majoration est instaurée selon les modalités suivantes :

- Pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite de 10% des heures hebdomadaires de service afférentes aux emplois à temps non complet de la collectivité à concurrence de 10%
- Pour chacune des heures suivantes, à concurrence de 25 %

Ce modèle de délibération sera envoyé au CST du CDG24 pour avis.

*Décision acceptée et votée à l'unanimité*

## **12/ Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections**

Le conseil municipal peut décider de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents communaux (secrétaire de mairie et adjoint administratif) accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales (présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et les consultations par voie de référendum).

La délibération porte sur l'instauration de cette indemnité, à part égale entre les agents et au prorata du temps passé, dans les conditions mentionnées dans le code général de la fonction publique.

Ce modèle de délibération sera envoyé au CST du CDG24 pour avis.

*Décision acceptée et votée à l'unanimité*

### **13/ Concertation pour réunion publique citoyenne**

La Commission Attractivité, Qualité de la Vie et Participation Citoyenne souhaite, sous l'autorité du Maire, organiser une concertation publique pour inviter toute la population abjacoise qui le souhaite, à s'exprimer sur des projets, envies, etc.... pour la qualité du bien-vivre à Abjat.

La date, initialement prévue pour le Samedi 13 Juillet, est finalement reportée à la rentrée, en Septembre (date précise à définir).

*Décision acceptée à l'unanimité*

### **14/ Chemins ruraux**

Le Conseil Municipal retient un devis pour la remise en état du Chemin de Chantecor et celui des Balzanes, pour 15 650 Euros (2 km au total).

Concernant le chemin de Bigaumont, 2 devis ont été acceptés :

pour curage de fossés 2 640 euros

pour remise en état chemin 8 760 euros

Nous précisons que le balisage de tous les chemins de randonnée est à revoir.

La communauté de communes est responsable de ce balisage (Boucles du Héron, du Renard, de la Belette), grande force touristique d'Abjat.

L'entretien, quant à lui, revient et doit être suivi par nos agents communaux.

Ludovic Bardeau, pour la commission Chemins et activités de Nature, fixera ce dernier point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

*Décision votée à l'unanimité*

### **15/ Maison Gai**

Nombres de rencontres et de réunions concernant La Maison Gai ont eu lieu depuis l'acquisition de la maison et de l'atelier par le précédent conseil municipal. A ce jour, aucun projet n'est vraiment défini.

Nous avons eu recours à l'ATD (Agence Technique Départementale) pour avis et faisabilité.

Monsieur Laparre reviendra, sur invitation, lorsque nous nous serons davantage concertés.

Madame Valérie Dupisse, pour le PLUiH, vient à Abjat le 24 Juillet.

Aussi, nous avons fixé un débat interne au conseil municipal le Mardi 25 Juin, pour établir différents scénarios. La population abjacoise sera concertée également à ce sujet lors de la réunion publique de Septembre.

### **16/ Correspondant DEFENSE**

Les correspondants Défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur Christian GIBIAT s'est porté volontaire auprès de Monsieur le Maire pour assurer cette fonction.

Le cas échéant et si besoin, un élu ou une élue du conseil sera nommé(e) ultérieurement pour cette mission et Monsieur Gibiat l'assistera.

Monsieur Gibiat est donc nommé Correspondant Défense pour Abjat-sur-Bandiât

*Décision acceptée et votée à l'unanimité*

**La séance est clôturée à 22 h**